

Fondation du Souffle – Fonds de recherche en santé respiratoire : ainsi font, font, font le Fonds et la Fondation... Quoi de neuf en 2016 ?

BRUNO HOUSSET

Président de la Fondation du Souffle
Vice-Président du Fonds de recherche en santé respiratoire

THOMAS SIMIŁOWSKI

Président du Fonds de Recherche en santé respiratoire
Vice-président de la Fondation du Souffle

PHILIPPE BONNIAUD

Président du Conseil scientifique commun
Fonds de Recherche en santé respiratoire — Fondation du Souffle

« Les créations des deux structures sont chacune le fruit de ce que l'on pourrait appeler des "convergences pneumologiques" »

La Fondation du Souffle (FdS ; www.lesouffle.org) et le Fonds de recherche en santé respiratoire (FRSR ; www.recherche-respiratoire.fr) sont deux structures fédératives et fédératrices de la pneumologie française et francophone. La FdS est une fondation reconnue d'utilité publique,¹ dont l'acte de naissance est daté du 1^{er} janvier 2013. Elle a été créée par le Comité national contre les maladies respiratoires (CNMR) dont elle a repris les actifs, principalement les locaux de la Maison du Poumon au 66 boulevard Saint-Michel à Paris. Le FRSR est un fonds de dotation,² né pour sa part le 1^{er} janvier 2010.

Le FRSR a été créé par la SPLF, l'Antadir, le Collège des pneumologues des hôpitaux généraux (CPHG), le Collège des enseignants de pneumologie (CEP), la Fédération française de pneumologie (FFP), l'Association pour le perfectionnement du pneumologue (APP), et la Fédération française des associations et amicales de malades insuffisants ou handicapés respiratoire (FFAAIR), avec pour objectif de professionnaliser une promotion commune de la recherche respiratoire. Le FRSR est donc l'émanation de ces structures fondatrices, qu'il a vocation à servir et à qui il doit rendre compte. Le seul objet du FRSR est de financer la recherche. Pour ce faire, il collecte des fonds (auprès de ses fondateurs, mais aussi et surtout à l'extérieur), et les redistribue sur appels d'offres publics pour subventionner des chercheurs ou des projets. Ces derniers, qu'ils relèvent de la recherche clinique ou d'une recherche plus fondamentale, peuvent procéder de l'initiative d'une structure de recherche publique ou privée, qu'elle soit universitaire, hospitalo-universitaire, hospitalière ou libérale, pour autant qu'elle soit investie d'une mission d'intérêt général et reconnue comme telle. Les projets peuvent être conduits par les structures subventionnées, seules ou en partenariat avec d'autres équipes en France ou à l'étranger.

La Fondation a gardé les mêmes missions que celles du CNMR, à savoir l'information du public sur les maladies respiratoires, l'aide sociale aux malades atteints de pathologies respiratoires, et la recherche. C'est également une structure commune de la pneumologie, ayant pour membres fondateurs le CNMR et le FRSR, et pour partenaires privilégiés la SPLF, le CPHG, la FFP, la FFAAIR et le Comité national contre le tabagisme.

Certains, parfois, s'interrogent sur ce que font, font, font la Fondation et le Fonds de recherche, en d'autres termes sur le pourquoi des deux structures, sur les éventuels risques de divergence que leur existence pourrait impliquer. En réalité, cette inquiétude est infondée et repose sur une analyse inexacte. Les créations des deux structures sont chacune le fruit de ce que l'on pourrait appeler des « convergences pneumologiques », nées d'opportunités distinctes dans le temps, et dont le mouvement se poursuit. Ainsi, le FRSR a souhaité s'engager pour le succès de la création de la Fondation en tant que membre fondateur au même titre que le CNMR, au travers d'un investissement financier et sous l'impulsion de ses propres fondateurs. Ainsi, dès la création de la

Fondation du Souffle – Fonds de recherche en santé respiratoire : ainsi font, font, font le Fonds et la Fondation... Quoi de neuf en 2016 ?

Fondation, les deux structures se sont dotées d'un conseil scientifique unique, chargé de lancer, gérer, et suivre des appels d'offres qui leur sont désormais communs. Le FRSR et la FdS ont mis en place une gestion transparente, fluide et bidirectionnelle des flux financiers : chaque appel d'offres est abondé par les deux structures en fonction des moyens disponibles au moment voulu, et les donateurs extérieurs peuvent s'adresser indifféremment à chacune des deux structures pour apporter leur aide à la recherche respiratoire (les dons au FRSR sont par définition affectés exclusivement à la recherche ; les dons à la Fondation peuvent être « fléchés » recherche par les donateurs et alimentent alors la caisse commune de la recherche). En 2016, cette convergence est devenue plus visible encore : le président de chacune des deux structures est désormais statutairement vice-président de l'autre. Et si la Fondation garde ses trois missions, l'information du public, l'action sociale, et la recherche, elle délègue désormais sa mission recherche au FRSR, qui en devient ainsi le bras armé. Cette position sera annoncée sur les sites de la FdS et du FRSR. À un terme à définir, l'ensemble des partenaires de la pneumologie française devra très naturellement réfléchir à une fusion des deux structures, peut-être la future « Fondation Souffle et Recherche »

En attendant ce jour, les pneumologues ne peuvent que s'enorgueillir d'avoir réussi à développer et faire converger ces deux outils puissants de leur discipline qui ont permis de collecter plus de 5 millions d'euros pour la recherche depuis 2010 et assurent une visibilité « grand public » en croissance exponentielle. ■

1. www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31023

2. www.service-public.fr/associations/vosdroits/F24469